

★★★

Hôtel Y 
M O N T R É A L

★★★★

Auberge
YWCA 
M O N T R É A L

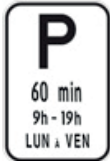
Comment se stationner à Montréal

Arrêt interdit



Ce panneau indique une zone interdite à l'arrêt, et au stationnement.

Stationnement autorisé à durée limitée



Certains emplacements, dont les débarcadères près des écoles, sont limités à certaines heures du jour, mais peuvent être utilisés le reste du temps sans limitation de temps.

Stationnement interdit



Ce panneau indique une zone interdite au stationnement.



Ce panneau indique qu'il est interdit de stationner à certains moments, ici les lundis, mercredis et vendredis entre 8h et 17h du 1er octobre au 30 avril.



Ce panneau indique qu'il est interdit de stationner entre 9h et 21h du lundi au vendredi, sauf si l'on possède cette vignette de résident (les vignettes de résident sont uniquement pour les résidents de Montréal).